

CIRCULAIRE N° 1031 DU 26 MARS 2001

(Diffusion Générale)

OBJET : DUS/CACAO

Réf. : Arrêté n° 032/MEF
du 16 mars 2001

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services et des usagers qu'en application de l'arrêté visé en référence le Droit Unique de Sortie (DUS) sur les fèves de cacao et sur les produits dérivés du cacao est modifié ainsi qu'il suit :

POSITION TARIFAIRE SH	DESIGNATION	D U S
18 01 00 12 00 Z	Cacao brut courant	200F CFA/Kg
18 03 10 00 00 E	Cacao en masse ou en pains non dégraissés	188F CFA/Kg
18 04 00 00 00 T	Beurre de cacao	341F CFA/Kg
18 02 00 00 10 M	Tourteau de cacao	45F CFA/kg
18 05 00 09 00 E	Poudre de cacao	45F CFA/Kg
18 04 00 00 20 Y	Beurre naturel de cacao	341F CFA/Kg
18 04 00 00 90 M	Beurre désodorisé	341F CFA/kg
18 05 00 90 00 E	Poudre de cacao naturelle	45F CFA/Kg

.../...

Je précise que la date d'application est fixée au 16 mars 2000 date d'effet dudit Arrêté.

En conséquence les déclarations d'exportation établies depuis le 16 mars 2000 feront l'objet de liquidation complémentaire.

Ampliations :

- Premier Ministre
- MEF/CAB
- MINAGRA
- MPDI
- FNIS-CI
- Synd. Transit. s/c SAGA-CI
- Synd. National Transit. s/c GOLF Transit
- Toutes Directions Douanes

